



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2023-04-19

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONTRAT DE TELESURVEILLANCE – MUSEE GALLO-ROMAIN
AVEC LES ETABLISSEMENTS DESSAUD – ALARME SERVICE – Les
Grandes Blâches – 04200 MISON**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le contrat concernant une installation de détection d'intrusion du Musée Gallo-Romain est arrivé à échéance.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De signer un nouveau contrat qui définit les modalités de mise à disposition d'une installation de détection d'intrusion au Musée Gallo-Romain par les Ets DESSAUD ALARME SERVICE.

ARTICLE 2 : Ce contrat sera établi pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale totale de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : Les dépenses prévues à cet effet comprennent la télésurveillance avec intervention, l'abonnement carte SIM et la gestion du secteur pour un montant total annuel de 1.102,61€ TTC (tarif 2023).

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et les Établissements DESSAUD ALARME SERVICE.

Fait à SISTERON, le 31 mars 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230331-2023_04_19D